



MAIRIE  
DU  
**GRAND-PRESSIGNY**  
INDRE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ N°42/2024

**ARRÊTÉ PORTANT INSCRIPTION SUR LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL  
PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

Le Maire de la commune de Le Grand-Pressigny,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 30/12/2020,

**ARRÊTÉ**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	GUILLOT Alain	01/09/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

**Article 2** : Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Le Grand-Pressigny, le 17 mai 2024

Le Maire,  
Christophe LE ROUX



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.